

**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
de la séance du **jeudi 30 avril 2026****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 30 avril 2026, à 19 heures 30, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire de Kunheim.

Liste des présents - **15** membres : Jill Köppe-Ritzenthaler, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Guillaume Chatton, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Franck Latella, Cindy Rychlik, Cindy Prodé, Nicolas Cordonnier, Linda Mühlberger, Marion Schlaeflin.

Liste des absents excusés et représentés - **4** membres : Didier Weisheimer, Virginie Rakotondramanana, Yannick Schwartz, Olivier Melnik.

Liste des absents excusés non représentés - **0** membre

Liste des conseillers arrivés en retard - **1** membre excusée : Christiane Krem (point 3)

Liste des conseillers ayant quitté la séance avant le terme - **2** membres excusées : Linda Mühlberger (point 4), Marion Schlaeflin (point 8)

Procurations – **4** : Franck Latella, Nicolas Cordonnier, Cindy Rychlik, Cindy Prodé.

Quorum : 10 membres - atteint

Est désignée secrétaire de séance : **Cindy Prodé**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
3. Construction d'une école maternelle : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)
4. Bâtiment 56a rue Principale : diagnostic structure
5. Chasse - lot 1 : agrément d'un permissionnaire
6. Organisation du temps scolaire période 2026 – 2029 : avis
7. Déclarations d'urbanisme
8. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
9. Délégation du conseil à la maire : décisions prises par délégation
10. Divers

La maire salue les conseillers municipaux ainsi que Messieurs Matthieu Buisson (architecte) et Luc Jaeger (interlocuteur ADAUHR-ATD, assistant à maître d'ouvrage)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026

Le compte-rendu de la séance du 5 mars 2026 a été diffusé et affiché le 9 mars 2026.

Le procès-verbal de la séance du 29 janvier 2026 a été publié sur le site internet de la commune le 9 mars 2026.

Le procès-verbal du 5 mars 2026 reçu en Préfecture le 9 mars 2026 et distribué aux conseillers municipaux le 24 avril 2026, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

Le compte-rendu de la séance du 20 mars 2026 a été diffusé et affiché le 20 mars 2026.

Le procès-verbal d'installation du 20 mars 2026 comprenant la partie « installation du conseil », reçu en Préfecture le 20 mars 2026 et la partie « séance ordinaire » reçue en Préfecture le 1^{er} avril 2026, distribué aux conseillers municipaux le 24 avril 2026, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

3. Construction d'une école maternelle : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)

Contexte et objectifs :

La présentation s'inscrit dans le cadre de l'aboutissement des études d'Avant-Projet Sommaire menées par l'équipe de maîtrise d'œuvre emmenée par l'Atelier BUISSON, mandataire, en concertation avec le CoPil de la collectivité.

Elle a comme objectif de présenter l'évolution du projet depuis la phase esquisse, à l'ensemble des membres du Conseil pour information et délibération sur les options à prendre en compte dans l'engagement de la phase suivante d'Avant-Projet-Définitif.

Le projet APS a été remis au maître d'ouvrage par voie dématérialisée le 27 avril, assorti des dernières mises à jour le 30.

Après le rappel introductif donné par Mme la Maire et son assistant M. JAEGER de l'ADAUHR, la parole est donnée à M. BUISSON pour la présentation, assortie d'une projection vidéo en support graphique.

1/ INFORMATION SUR L'EVOLUTION DU PROJET ESQ-APS

Présentation graphique :

Les points suivants marquent l'évolution générale, fonctionnelle et particulière du projet :

- Implantation du bâtiment :

Ripage Sud et Est. Ce léger déplacement, qui ne change pas l'aspect de la construction a permis d'ajuster les interfaces extérieures entre le bâtiment et les limites de site et de voisinage.

- Pergola d'entrée du site et local rangement extérieur :

Ajustement de la position de l'entrée-pergola du site. Légèrement recentrée, avec le local cycle disposé à gauche, l'intégration du local déchets à droite, sous couvert dans un local de stockage extérieur, la configuration ainsi obtenue étant d'un usage plus pratique et plus sûr, permettant un agrandissement du local de rangement à côté de la salle de motricité sans extension du bâtiment.

L'entrées se scinde également de l'entrée à l'Est propre à la salle de motricité en usage associatif, extra-scolaire.

- Toiture végétalisée :

Du zinc, à la toiture végétalisée. Cette évolution, sollicitée par le maître d'ouvrage, se pose dans l'approche bioclimatique spécifique au site et son environnement. Il est rappelé qu'une toiture photovoltaïque se serait avérée techniquement et administrativement délicate.

L'évolution a ainsi permis de :

- Substituer la végétalisation de toiture à la mise en œuvre d'une solution photovoltaïque,
- Simplifier la forme de la toiture à faible pente, sans double pente.

Débords. Avec des débords de toiture plus amples, une hauteur et une pente de toiture légèrement ajustée, l'évolution de la toiture contribue également à :

- Améliorer la protection du socle du bâtiment des intempéries au droit des façades Nord, Est et Ouest,
- Relever le confort d'été au regard de l'ombragement en pied des façades,

Impact structurel et sur les châssis vitrés :

La surcharge de la végétalisation de la toiture et l'évolution de sa géométrie a induit un léger renforcement de la structure du bâtiment composant avec un resserrement mesuré de la trame de l'ossature porteuse en bois.

De façon induite, un léger ajustement des dimensions des baies vitrées a été étudié sous contrôle des premières simulations thermiques dynamiques, contribuant également à l'amélioration des confort d'éclairage et thermique du bâtiment, notamment en période chaude.

- Hall d'accueil :

Suppression du haut jour. Avec une lumière horizontale suffisante, il gagne en confort thermique, du fait de la continuité de la toiture végétalisée.

- Jardin d'hiver :

Les questions relatives à son entretien ont amené à une simplification des verrières comprenant une toiture vitrée avec ouvrants, l'équipement des stores romains en sous face étant maintenu.

- Salles de classes :

La visite des salles de classes existantes a permis de transposer et améliorer les qualités fonctionnelles dans le projet et notamment des rangements mobiles en partie basse.

- Vestiaires et classes :

L'évolution des effectifs calculée par école est prise en compte dans la modularité des espaces.

- Salle de repos :

Agrandissement. Opéré sans extension du bâtiment, il s'est développé sur l'espace ATSEM, tisanerie et cuisine pédagogique qui se fondent dans un même volume, optimisé.

- Salle de propreté :

Simplification et amélioration fonctionnelle. Le local a été remanié pour mieux préserver l'intimité de l'enfant, faciliter la surveillance par l'adulte. Plus ouvert, il intègre 2 fontaines à eau en remplacement des auges, un banc d'attente, et s'ouvre désormais sur l'espace de transition de l'entrée dotée d'un tapis de propreté. Il gagne en gestion de la propreté.

- Salle de motricité et rangement attendant :

Plus autonome en soirée sur les activités extra-scolaires et plus ergonomique. Son accessibilité a été ajustée pour qu'en période extra-scolaire elle devienne indépendante du reste de l'école. Cela comprend également les sanitaires PMR qui accompagnent la salle et les rangements directement accessibles de la salle.

Le local rangement est légèrement agrandi, sa position et celle du local CTA sont inversés.

- Le free-cooling et la ventilation naturelle :

Le free-cooling fait l'objet d'études assez poussées dans la localisation, la géométrie et la surface des prises d'air notamment. Sont en réflexion la possibilité d'un ouvrant latéral aux baies en alternative aux bandeaux ouvrant bas sous châssis vitrés, en réponses aux préoccupations non seulement thermiques mais aussi de qualité de l'air introduit et du déplacement des insectes et autres petits vivants.

- L'isolation :

En section de mur, l'isolation est proposée en paille broyée insufflée, pour sa stabilité au tassement, la réversibilité de son chargement. Les parois verticales sont également coupe-feu par l'adjonction d'une laine de roche intérieure.

Biosourcé également sous toiture, intégrant le principe CLT et isolant liège et fibre de bois s'inscrit également dans les objectifs de performance acoustiques.

- Les matériaux de finition :

L'essentiel des matériaux intérieurs demeure biosourcé. Les cloisons en béton de chanvre contribueront à la régulation thermo hydrique des espaces intérieurs.

- La centrale thermique et de renouvellement de l'air :

A la solution gaz + PAC eau, est proposée l'alternative PAC Air/Eau et complément électrique sur ballon tampon pour le chauffage basse température.

- Eau sanitaire de la salle de propreté et des WC.

Vers une optimisation de la température et du débit. Ces études seront développées en phase d'Avant-Projet-Définitif pour confirmer :

La non nécessité d'une eau mitigée en salle de propreté,

Le mode de chauffage, par PAC et ou en instantané de l'eau chaude sanitaire dans les WC, les classes et la salle de propreté.

- Extérieurs :

Disposition des espaces de jeux. Disposés au centre, leur confort bioclimatique intègre :

- L'utilisation de revêtements de sols durs clairs et infiltrants,
- L'utilisation de mulch bois pour les surfaces amorties,
- Tous les sols sont drainants, aucun n'est de type imperméable,
- L'absence de béton, l'utilisation très mesurée du métal pour le mobilier
- L'étude des masques d'ombrage pour la plantation des arbres haute tige

- Mobilier extérieur et gestion des espaces verts :

L'évolution du projet traduit la mise en place progressive d'une véritable stratégie d'utilisation, d'exploitation et de gestion des ressources locales, notamment pour les éléments de mobilier extérieurs. Cette démarche suppose une gestion des ressources anticipant la fabrication et le suivi des jeux, tabourets, tables en bois avec la collectivité.

Elle s'inscrit dans une école où les espaces extérieurs sont basés sur un support stable, une végétation suivie, un mobilier de jeu en évolution permanente, intégrant un remplacement au fil de l'eau sur des matières premières locales.

Cette stratégie évite ainsi de figer les équipements dans un renouvellement si non essentiellement figé par les mises à niveau réglementaires, y substituant une régénération en lien avec la pérennité des équipements et leur renouvellement sur les ressources locales.

- Verger Nord-Ouest et vigne Nord :

Ce secteur a évolué depuis le concours. Les essences d'arbres fruitiers, le mode d'usage d'un potager, la plantation de baies accessibles aux enfants demeurent les thématiques essentielles.

En ce qui concerne la vigne au Nord, des précautions sont envisagées ; prélèvement pour replantation, marcottage...

- Chantier :

L'implantation exacte de l'accès chantier le long de la salle de sports sera ajusté au regard des caractéristiques mécaniques et de maintien des terres du mur Nord de la salle.

Présentation de l'évolution de l'estimation des travaux en phase APS :

L'estimation du montant prévisionnel des travaux a évolué comme suit :

<i>Estimation programme - valeur juillet 2025</i>	2 878 000
<i>Estimation des travaux à la date de signature du marché (valeur novembre 2025)</i>	2 978 038
Montant actualisé, avril 2026	
<i>% d'actualisation valeur avril 2026/novembre 2025</i>	2,25 %
<i>soit</i>	67 006
<i>soit</i>	3 045 044

Estimation prévisionnelle des travaux en phase APS hors options : **en euros HT valeur avril 2026**

- Aménagements extérieurs	483 297
- Bâtiment	2 132 186
- Fluides	481 627

Total	3 097 110
delta prix entre phase esquisse actualisée et APS	52 066
soit	1,70 %

hors options :

plus-value pour une production de chaleur via PAC	10 300
création d'un local extérieur pour rangement, local déchets,	
agrandissement pour rangements salle de motricité	20 000

Soit un total prévisionnel avec options intégrées de : 3 127 410
hors moins-value réseaux gaz à étudier et déduire (en APD)

2/ OBSERVATIONS PARTICULIERES - POINTS SOUMIS A DELIBERATION

Sur l'option PAC Air/Eau :

En alternative à la solution PAC Air/Eau, la question de la pertinence d'une PAC Eau/Eau est posée, l'argument invoqué étant la stabilité de la température de la source en période de grand froid. Il est proposé que le maître d'œuvre étudie cette possibilité dans le cadre des études d'Avant-Projet Détaillé.

L'étude PAC est soumise au Conseil pour délibération. pour intégration de la solution PAC Air/Eau ou Eau/Eau dans le montant prévisionnel de base des travaux dès la phase d'Avant-Projet-Définitif.

Ce montant sera ajusté de la moins-value gagnée par l'économie des réseaux d'alimentation gaz qui ne sont plus nécessaires, et de la solution technique retenue après étude comparative de la solution Air/Air ou Air Eau et qui sera déterminé avec précision dans le cadre de l'Avant-Projet Détaillé.

Sur l'option local de rangement extérieur et local déchets extérieurs :

L'option concernant le local extérieur permettant d'agrandir le local de rangement de la salle de motricité étant souhaitée par le maître d'ouvrage, elle est soumise à l'ensemble du Conseil pour approbation de son intégration dans le budget de base de l'Avant-Projet Définitif.

3/ DELIBERATION

Entendu l'exposé du maître d'œuvre sur l'évolution du projet entre la phase Esquisse et la phase d'Avant-Projet Sommaire,

Entendu les observations faites en séances,

Le maître d'ouvrage soumet à délibération les points abordés en observations particulières ci-dessus,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les évolutions détaillées dans l'Avant-Projet Sommaire,
- **approuve**, l'intégration des options citées dans la suite des études d'Avant-Projet Définitif et qui devront être intégrées dans le montant global de l'opération :
 - Intégration de l'option PAC Air/Eau ou PAC Eau/Eau, selon les études à mener en APD
 - Intégration de l'Option local extérieur et local déchet en agrandissant les rangements de la salle de motricité
- **valide** le montant estimatif actualisé détaillé ci-avant,
- **valide** le planning actualisé de l'opération à la date de la présente délibération.

4. Bâtiment 56a rue Principale : diagnostic structure

Jill Köppe-Ritzenthaler informe les conseillers que les locataires du bâtiment jouxtant la mairie ont libéré le logement fin février 2026.

De nombreux problèmes d'étanchéité et de structure du plancher ont été enregistrés ces derniers mois, ce qui a nécessité de solliciter une expertise du bâtiment.

L'expert a constaté, au niveau des poutres et des planchers, une flèche prononcée au niveau du palier de l'étage, devant les deux chambres. Un niveau posé en sous face de la poutre en bois, visible au plafond du séjour, corrobore cette flèche au même endroit. La poutre, visible au plafond du séjour, reprend les charges des solives de l'étage. Or cette poutre, visible au plafond du séjour, a des dimensions apparentes de 13/13cm. Sa hauteur réelle est certainement masquée par le faux plafond, dont la hauteur est inconnue. Or la largeur de cette poutre est déjà insuffisante. A l'étage se trouve un mur en brique sous tension, donc reprenant des charges, d'épaisseur 8 cm. Le mur repose sur la poutre en bois, visible au plafond du séjour, à l'endroit où se trouve le pic de la flèche de la poutre en bois du séjour. Cette poutre, d'apparence récente (années 1980-1990), reprend donc non seulement toutes les solives du plancher haut (étage) mais aussi une partie des charges propres de ce mur, Il recommande à la commune de solliciter un bureau d'études structure afin de vérifier les dimensions de la poutre centrale en bois visible au plafond du séjour et la stabilité globale de l'ouvrage, le calcul des descentes de charges et le dimensionnement correct de la poutre, afin de garantir la sécurité et la pérennité de la structure. En raison de l'apparition de fissures sur les façades, il est recommandé de prévoir également un audit de l'ensemble de la maison.

Avant toute décision du conseil municipal quant au devenir de cette propriété communale, il est donc nécessaire d'évaluer les travaux de consolidation et de sécurisation de la structure au niveau de la poutre traversante du coin salon, salle à manger.

Il est envisagé de faire intervenir les agents communaux pour effectuer les travaux préparatoires suivants en régie :

- démonter les cloisons de l'étage ;
- démonter les planchers du rez-de-chaussée et de l'étage pour pouvoir évaluer le dimensionnement de la poutre.

Au terme de cette étape, l'état des lambourdes sera analysable et un expert en structure de bâtiment pourra être missionné afin de dimensionner correctement la nouvelle poutre du plafond du salon.

Afin d'assurer la pérennité du bâti, dans l'attente de pouvoir étudier le devenir potentiel de la propriété et les diverses affectations envisageables de cet immeuble, entendu les explications de la maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** les mesures de vérification du bâti telles que détaillées ci-avant.

5. Chasse - lot 1 : agrément d'un permissionnaire

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle :

- la délibération du 19 octobre 2023 par laquelle le conseil municipal fixait les conditions de relocation des chasses communales pour la neuvaine du 2 février 2024 au 1^{er} février 2033,
- la convention de gré à gré conclue le 31 octobre 2023 entre la commune de Kunheim et le locataire sortant du lot de chasse communal n°1, Monsieur Hervé Favier,
- la délibération du 23 mai 2024 par laquelle le conseil municipal émettait, sur proposition du locataire de chasse, un avis favorable à l'agrément de Madame Kerstin Pagenstert en qualité de permissionnaire n°1 du lot de chasse n°1.

Le 12 mars 2026, **Hervé Favier** a informé la maire que, conformément aux dispositions de l'article 13.1 du Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin (CCT) du 26 juin 2023 pour la période 2024 – 2033, il a, par courrier recommandé du 11 mars 2026, révoqué Kerstin Pagenstert de sa qualité de permissionnaire du lot de chasse n°1.

Par courrier déposé en mairie le 12 mars 2026, **Hervé Favier**, locataire du lot de chasse n°1 de Kunheim, a, par ailleurs, sollicité l'agrément d'un nouveau permissionnaire en la personne de :

- ✓ **Matthias Schmid** domicilié à Ueken (Suisse)

Conformément aux articles 2.2.1 et 13.1 du Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin (CCT) pour la période 2024 - 2033, les membres de la **Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)** doivent donner un avis concernant l'agrément des permissionnaires.

Vu le Cahier des Charges Type des Chasses Communales du Haut-Rhin (CCT) du 26 juin 2023 pour la période 2024 - 2033, notamment ses articles 5 et 13,

Vu les documents et références fournis par le locataire de chasse et son permissionnaire pressenti, qui ont été présentés aux membres de la 4C pour avis,

Aucune contestation à cette candidature n'a été émise par les membres de la 4C, saisis par voie électronique le 14 avril 2026.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **émet un avis favorable** à l'agrément de Monsieur **Matthias Schmid** en qualité de permissionnaire du locataire **Hervé Favier** sur le lot de chasse n° 1 de la commune de Kunheim,
- **charge** la maire ou son représentant de remettre, au permissionnaire concerné, un document d'agrément qu'il devra présenter lors de contrôles de police de la chasse.

6. Organisation du temps scolaire période 2026 – 2029 : avis

Sophie Edel rappelle la délibération du 5 mars 2020 par laquelle le conseil municipal, vu les résultats des votes au sein des conseils d'école et de la volonté des parents telle qu'exprimée lors d'un précédent sondage, **validait** le retour aux 4 jours hebdomadaires de classe au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune ainsi que les nouveaux horaires de fonctionnement du service périscolaire à compter de la rentrée scolaire 2020/2021 et celle du 13 avril 2023 qui entérinait la reconduction de ces horaires.

La commune est invitée à présenter une nouvelle délibération à échéance de la période triennale, même s'il s'agit d'une reconduction à l'identique des horaires en vigueur.

Pour mémoire ces horaires sont les suivants :

Ecole « Jules Verne »

Lundi	8h05	Enseignement	11h35	Pause Méridienne	13h35	16h05	APC
Mardi	8h05	Enseignement	11h35	Pause Méridienne	13h35	16h05	APC
Mercredi							
Jeudi	8h05	Enseignement	11h35	Pause Méridienne	13h35	16h05	APC
Vendredi	8h05	Enseignement	11h35	Pause Méridienne	13h35	16h05	APC

Ecole maternelle « de la terre à la lune »

Lundi	8h00	Enseignement	11h30	Pause Méridienne	13h30	16h00	APC
Mardi	8h00	Enseignement	11h30	Pause Méridienne	13h30	16h00	APC
Mercredi							
Jeudi	8h00	Enseignement	11h30	Pause Méridienne	13h30	16h00	APC
Vendredi	8h00	Enseignement	11h30	Pause Méridienne	13h30	16h00	APC

Les enfants sont accueillis 10 minutes avant le début des cours.

Service périscolaire « La Ruche »

Lundi		11h30 - 13h30 Pause Méridienne		16h00-18h30
Mardi		11h30 - 13h30 Pause Méridienne		16h00-18h30
Mercredi	7h50 - 18h30 Journée Complète Plan Mercredi			
Jeudi		11h30 - 13h30 Pause Méridienne		16h00-18h30
Vendredi		11h30 - 13h30 Pause Méridienne		16h00-18h30

La demande d'organisation du temps scolaire à mettre en place dans les écoles doit être formulée après avis favorable de la majorité des conseils d'école concernés puis transmise à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Haut-Rhin.

Les conseils d'école ont statué comme suit :

- Ecole maternelle : 27 mars 2026 - avis favorable au maintien de l'existant
- Ecole élémentaire : 31 mars 2026 - avis favorable au maintien de l'existant

Entendu l'exposé de **Sophie Edel**, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **émet un avis favorable** au maintien de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours hebdomadaires de classe au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune selon planification ci-avant ainsi qu'aux horaires de fonctionnement du service périscolaire pour la période triennale à partir de la rentrée scolaire 2026/2027.

7. Déclarations d'urbanisme

Le conseil municipal est informé des dossiers d'urbanisme suivants :

les demandes de permis de construire de :

- o **Daniela Baumann** pour un abri de jardin au 3, rue des Lys,
- o **SAS Fob Agrodryer** pour la construction d'une installation de séchage et de stockage de maïs grains au Saulaegerkopf,
- o **Michaela Fressle** pour un abri à chevaux au 1, rue de Baltzenheim,
- o **Hervé Rychlik** pour divers travaux sur construction existante : rehausse de terrain, murets de clôture, carport avec panneaux photovoltaïques, terrasse, piscine, local technique, pergola, 3 fenêtres façade sud au 75, rue des Vosges ;

les déclarations préalables déposées par :

- o **Laurence Umbhauer** pour l'installation de 12 panneaux photovoltaïques au 27, rue des Cerisiers,
- o **Carmen Baldensperger** pour une isolation extérieure au 62, rue Principale,
- o **Alexis Royer** pour la pose d'une pergola store couverte au 27, rue des Pommiers,
- o **Yolande Heinrich Muller** pour l'aménagement d'un studio dans le garage au 6, rue des Jonquilles,
- o **Camille Henry** pour le remplacement d'une fenêtre par une porte fenêtre au 119b, rue des Vosges,
- o **Nivo Rakotondramanana** pour une pergola sur terrasse existante au 9, rue des Pommiers,
- o **David Gil** pour un carport au 3, rue des Violettes,
- o **France Habitat Energie** pour l'installation de 8 panneaux photovoltaïques au 23, rue des Pâquerettes.

8. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales

Commissions communales

12.03.26	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion 4C (chasse)
16.03.26	J. Köppe-Ritzenthaler	Commission communication
27.03.26	C. Prodé	Conseil école maternelle
31.03.26	S. Edel	Conseil école élémentaire
02.04.26	I. Beyer	Commission manifestations
27.04.26	S. Edel	Comité périscolaire
29.04.26	I. Beyer	Réunion CMJE

Structures intercommunales

14.03.26	I. Beyer	CCARB - réunion jeunesse à Biesheim
13.04.26	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB installation conseil communautaire
21.04.26	J. Köppe-Ritzenthaler	SYMAPAK bureau d'études COMPAS
23.04.26	J. Köppe-Ritzenthaler	SIAEP - comité syndical – installation
23.04.26	I. Beyer	AGIMAPAK - conseil d'administration
27.04.26	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB - conseil communautaire

9. Délégation du conseil à la maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 27/02/2026 au 23/04/2026**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	EUROGARTENBAU	ESPACES VERTS FLEURISSEMENT MASSIFS	4 033,64	4 437,00
2	BUREAU VERITAS	ECOLE MATERNELLE MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE	9 960,00	11 952,00
3	ALPES CONTROLES	ECOLE MATERNELLE MISSION SPS	7 315,00	8 778,00
4	SCHAECHTELIN ET CIE	ATELIER TOLE PERFOREE	1 036,00	1 243,20
5	AFC BALAYAGE	VOIRIE BALAYAGE 2026	4 960,00	5 910,00
6	OTIS SCS	MAIRIE REPARATION PORTE AUTOMATIQUE ENTREE	1 071,90	1 286,28
7	ASTRALU FERMETURES	AEK REMPLACEMENT STORES A TOILE	2 462,41	2 708,65
8	TROMPETER ET FILS	ZETOR REPARATION VERIN HYDRAULIQUE SUR CHARGEUR	1 300,00	1 560,00
9	ALSACE PROMOTION GESTION	AEK TRAVAUX DE FACADES BOISERIES	12 403,42	13 643,76
10	ENT ROSENBAUER FRANCE	CPI CASQUE HEROS	1 484,40	1 781,28
11	COLMAR PIECES AUTO	CPI BATTERIE POUR OUTILLAGE ELECTROPORTATIF+SCANGRIP ECLAIRAGE	1 520,30	1 824,36
12	ELAN CITE	VOIRIE RADAR PEDAGOGIQUE	1 799,55	2 159,46
13	MANULOC ALSACE	ATELIER CHARIOT ELEVATEUR FRONTAL TOYOTA	23 170,00	27 804,00
14	ARS TELECOM	INFORMATIQUE PC PORTABLE DG	1 979,83	2 375,80
15	VIALIS	INFORMATIQUE STATION DE TRAVAIL ECRAN CLAVIER SOURIS	1 996,00	2 395,20
16	FONDASOL	ECOLE MATERNELLE MISSION INGENIERIE GEOTECHNIQUE	3 745,00	4 494,00

10. Divers**a) Calendrier :**

- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 21 mai 2026 à 19 heures 30** (sous réserve)
- Nocturne des commerçants : **vendredi 22 mai 2026 à 18 heures**
- Jardins Ouverts : **dimanche 24 mai 2026 à partir de 10 heures**
- Séance impérative du conseil municipal : **vendredi 5 juin 2026 à 18 heures 30** (désignation des grands électeurs – élections sénatoriales)

- b) Point sur les recettes fiscales et les dotations 2026 :** la maire rappelle que le budget 2026 a été voté alors que les données 2026 permettant de connaître les dotations de l'Etat et les assiettes de la fiscalité locale n'étaient pas encore connues. Le conseil municipal ayant décidé, par délibération du 5 mars, de ne pas modifier les taux de la fiscalité locale (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires) les crédits inscrits au budget correspondent aux recettes perçues en 2025, éventuellement minorées. Les notifications définitives des dotations et des compensations ainsi que les bases de fiscalité figurant sur l'état 1259 font apparaître

des écarts importants mais qui se neutralisent. Ces fluctuations, qui ne génèrent aucune déstabilisation de l'équilibre global du budget, ne nécessitent pas d'ajustement dans l'immédiat, mais feront l'objet d'une actualisation probablement lors de la décision modificative de fin d'année lorsque sera connu le montant à reverser par la commune au titre du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes).

La maire présente également l'évolution de la contribution de la commune au FPIC de 2012 à 2025.

c) Communauté de communes Alsace Rhin Brisach – représentants communaux : la maire rappelle que, conformément aux candidatures déposées lors de la réunion préparatoire, les élus communaux suivants ont été désignés par la CCARB pour la représenter au sein du SYMAPAK : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Didier Weisheimer, Daniel Haydl, Sylvie Urban, Franck Latella.**

Elle informe, par ailleurs, les conseillers que la CCARB lance un appel à candidatures aux conseillers municipaux qui souhaiteraient intégrer une ou plusieurs des 11 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission des Finances
- Commission « Développement Économique »
- Commission « Coopération transfrontalière, Tourisme et Mobilités »
- Commission « Urbanisme et SIG »
- Commission « Environnement, Aménagement, Habitat et Energie »
- Commission « Assainissement et Patrimoine »
- Commission « Développement Culturel »
- Commission « Jeunesse, Sport et Solidarité »
- Commission « Petite Enfance »
- Commission « Prévention et Gestion des Déchets »
- Commission « Schéma de mutualisation intercommunal »

Les conseillers intéressés devront compléter le formulaire correspondant transmis par voie dématérialisée en indiquant leurs coordonnées et les commissions qu'ils souhaitent intégrer en priorisant leur choix.

L'ordre du jour étant épuisé, la maire clôt la séance à 23 heures 10

La maire,

La secrétaire,

Jill Köppe-Ritzenthaler

Cindy Prodé

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
du 30 avril 2026 - 15 membres présents**

Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
3. Construction d'une école maternelle : validation de l'Avant-Projet Sommaire (APS)
4. Bâtiment 56a rue Principale : diagnostic structure
5. Chasse - lot 1 : agrément d'un permissionnaire
6. Organisation du temps scolaire période 2026 – 2029 : avis
7. Déclarations d'urbanisme
8. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
9. Délégation du conseil à la maire : décisions prises par délégation
10. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		à Franck Latella
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
CHATTON Guillaume	Adjoint		
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
LATELLA Franck	conseiller		
RAKOTONDRAMANANA Virginie	conseillère		à Nicolas Cordonnier
RYCHLIK Cindy	conseillère		
SCHWARTZE Yannick	conseiller		à Cindy Rychlik
CORDONNIER Nicolas	conseiller		
MELNIK Olivier	conseiller		à Cindy Prodé
PRODÉ Cindy	conseillère		
MÜHLBERGER Linda	conseillère		
SCHLAEFLIN Marion	conseillère		